



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte et prévention

Question écrite n° 95797

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conditions sanitaires d'organisation des rave parties et autre technival. En effet, il peut paraître tout à fait « stupéfiant » de voir la mise en place d'un « testing » par une grande organisation non gouvernementale, sur les lieux du technival de Chavannes (Cher), pour y différencier et y connaître la composition de produits pharmaceutiques illicites. Ce « testing » ne peut apparaître, comme l'a d'ailleurs reconnu l'autorité préfectorale elle-même, que comme une banalisation du trafic et de la consommation de produits illicites. Cet état de fait est quelque peu regrettable car il donne une image médicale et non musicale à ce genre d'évènement ou de rassemblements. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser la position des pouvoirs publics sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95797

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mai 2006, page 5629